

COMMUNE DE QUEYRAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de convocation : 05/04/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER., Mme CESBRON, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY, M. LARDIN

Absents : M. CATTOEN, M. BOUILLEAU

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

Invité : M. WAILLE, Conseiller aux décideurs locaux

Désignation du Secrétaire de séance

Madame TRASSARD et Madame BEAUPIED proposent leur candidature pour exercer les fonctions de secrétaire de séance. Madame le Maire soumet donc le secrétariat de séance au vote.

Pour Madame TRASSARD en tant que secrétaire :

4 Votes contre : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, DESIGNE** Mme TRASSARD comme Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 février 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 12 février 2024 est soumis au vote du Conseil Municipal,

Le Procès-Verbal est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

CONTRE : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

1, D2024-26 SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents le versement des subventions ainsi que suit et décide de prévoir les crédits budgétaires au compte 65748 en conséquence.

Nom de l'association	Montant	Ne participe pas au vote	Contre	Abstention
ACCA	750.00 €			
ANCIENS COMBATTANTS	500.00 €			
AMICALE POMPIER	100.00 €			
FILS D'ARGENT	750.00 €			
COUP DE POUCE MEDOCAIN	500.00 €			
DFCI	600.00 €			
GARDON QUEYRACAIS	350.00 €	M. PATRAS M. INDA		Mme BEAUPIED
AQUI FM	100.00 €			
GDSA 33	300.00 €			
QUATRES PATTES UN TOIT	200.00 €			
ASQ	800.00 €			
SOS EMPLOI MEDOC	50.00 €			
MAISON FAMILIALE Saint Trelody	100.00 €			
MAISON FAMILIALE Saint Yzan	100.00 €			
ADELFA	300.00 €			
ASSOCIATION CULTURELLE	700.00 €			

Mme le Maire est chargée de signer toute pièce nécessaire au versement de la dite subvention, sous réserve de la production par l'association du dossier de demande de subvention.

M. PATRAS et M. INDA sortent de la salle du Conseil Municipal lors du vote de la subvention du Gardon Queyracais.

Madame NIEUWAAL et Madame BEAUPIED reviennent sur une déclaration en commission des finances de M. PATRAS concernant une demande en cours d'année d'une subvention exceptionnelle pour le Gardon Queyracais.

Madame le Maire déclare qu'aucune demande écrite n'a été déposée.

Madame WEBER rappelle que lors de son intervention en commission, M. PATRAS a utilisé le conditionnel concernant cette demande.

2, D2024-07 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Général pour l'exercice 2023,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du budget principal de la commune :

COMMUNE DE QUEYRAC - MAIRIE DE QUEYRAC - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	879 556,70	G	954 664,50
	Section d'investissement	B	504 398,44	H	439 877,94
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	80 887,12 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	266 949,06 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 650 904,20	= G+H+I+J	1 475 429,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	181 279,40	L	401 574,52
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	181 279,40	= K+L	401 574,52
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	879 556,70	= G+I+K	1 035 551,62
	Section d'investissement	= B+D+F	952 626,90	= H+J+L	841 452,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 832 183,60	= G+H+I+J+K+L	1 877 004,08

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le compte administratif 2023 du budget principal,

DECLARE toutes les opérations de l'exercices 2023 closes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2024 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

3, D2024-08 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2023**Rapporteur : Claude LASSALLE**

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Transport Scolaire pour l'exercice 2023,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du Budget Transport Scolaire de la commune :

TRANSPORT SCOLAIRE - TRANSPORTS SCOLAIRES DE QUEYRAC - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	22 570,42	G	20 698,94	G-A	-1 871,48
	Section d'investissement	B	11 567,53	H	10 752,00	H-B	-815,53

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	20 005,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	17 583,92 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	34 137,95	Q= G+H+I+J	69 039,88	=Q-P	34 901,93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	22 570,42	= G+I+K	40 703,96		18 133,54
	Section d'investissement	= B+D+F	11 567,53	= H+J+L	28 335,92		16 768,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	34 137,95	= G+H+I+J+K+L	69 039,88		34 901,93

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif du budget Transport Scolaire de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le compte administratif 2023 du budget Transport Scolaire,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 closes,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2024 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

4, D2024-09 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT DE LA PALUS 2023**Rapporteur : Claude LASSALLE**

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-31, L1612-12 et suivant,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes du Budget Lotissement de la Palus pour l'exercice 2023,

Monsieur LASSALLE présente le compte Administratif du Budget Lotissement de la Palus de la commune :

LOTISSEMENT DE LA PALUS - COMMUNE DE QUEYRAC - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 582,01	G	8 582,01
	Section d'investissement	B	15 615,47	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	45 506,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	19 412,01 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	24 197,48	= G+H+I+J	73 500,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 582,01	= G+I+K	54 088,77
	Section d'investissement	= B+D+F	15 615,47	= H+J+L	19 412,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 197,48	= G+H+I+J+K+L	73 500,78

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif du budget Lotissement de la Palus de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOPTÉ le compte administratif 2023 du budget Lotissement de la Palus,

DECLARE toutes les opérations de l'exercices 2023 closes,

DECIDE la reprise sur l'exercice 2024 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

5, D2024-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL **DRESSE PAR MONSIEUR SCARABELLO**

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. SCARABELLO, Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le compte de gestion 2023 du Budget Principal de la commune

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

**6, D2024-11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 TRANSPORT SCOLAIRE
DRESSE PAR MONSIEUR SCARABELLO**

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. SCARABELLO, Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le compte de gestion 2023 du Budget Principal de la commune

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

**7, D2024-12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 LOTISSEMENT DE LA
PALUS DRESSE PAR MONSIEUR SCARABELLO**

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Les membres Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. SCARABELLO, Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

ADOPTE le compte de gestion 2023 du Budget Principal de la commune

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

8, D2024-27, AFFECTATION DE RESULTAT 2023 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE présente, pour le budget Commune, l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 44 820.48 €	D001 solde d'exécution N-1 331 469.56 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 111 174.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

VALIDE l'affectation de résultat 2023 pour le budget Commune.

ABSTENTIONS : Mme ROURE, M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

9, D2024-14 AFFECTATION DE RESULTAT TRANSPORT SCOLAIRE 2023

Rapporteur : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE présente, pour le budget Transport Scolaire, l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 18 133.54 €	D001 solde d'exécution N-1	R001 : Excédent réel d'investissement 16 768.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

VALIDE l'affectation de résultat 2023 pour le budget transport Scolaire

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

10, D2024-15 AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT DE LA PALUS 2023

Rapporteur : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE présente, pour le budget Lotissement de la Palus, l'affectation de résultat suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 45 506.76 €	D001 solde d'exécution N-1	R001 : Excédent réel d'investissement 3 796.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

VALIDE l'affectation de résultat 2023 pour le budget transport Scolaire

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

11, D2024-16 VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Véronique CHAMBAUD

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans.

Afin d'équilibrer le budget, Madame le Maire propose d'augmenter les taux fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.04 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,
CONTRE : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE

VU l'article 1636 bis sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.04 %

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision au services départementaux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

12, D2024-17 BUDGET COMMUNE 2024

Rapporteur : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à 1.2343-2,

VU l'instruction budgétaire M 57,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget principal de la commune,

CONSIDERANT que la commune doit se prononcer en amont sur la fongibilité des crédits du budget,

Monsieur LASSALLE demande au Conseil municipal, dans le cadre de la fongibilité des crédits, l'autorisation à opérer des virements de crédits de chapitre en chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, à hauteur de 7,5 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

AUTORISE Madame le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre en chapitre, en section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de section,

AUTORISE Madame le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre en chapitre, en section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de section, à l'exception du chapitre 012.

Monsieur LASSALLE Présente le budget principal 2024 pour la commune de QUEYRAC :

COMMUNE DE QUEYRAC (M57) - MAIRIE DE QUEYRAC - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	992 334,93	1 103 509,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	181 279,40	401 574,52
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 331 469,56	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 505 083,89	1 505 083,89
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 067 468,07	1 022 647,59
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 44 820,48
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 067 468,07	1 067 468,07
TOTAL DU BUDGET (4)		2 572 551,96	2 572 551,96

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2	

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 877,00	0,00	98 877,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	573 669,11	0,00	573 669,11
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	535 000,00	0,00	535 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	67 520,00	67 520,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	11 343,34	0,00	11 343,34
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		107 500,00	107 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 218 889,45	175 020,00	1 393 909,45
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				111 174,44
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 505 083,89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 224,46		51 224,46
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	543 161,00		543 161,00
74	Dotations et participations (8)	327 258,33		327 258,33
75	Autres produits de gestion courante (8)	50 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	3,80	0,00	3,80
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	500,00	0,00	500,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 022 647,59	0,00	1 022 647,59
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				44 820,48
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 067 468,07

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	154 420,79	0,00	154 420,79
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	19 865,89	0,00	19 865,89
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	753 650,00	57 520,00	811 170,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	178 157,65	10 000,00	188 157,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 106 084,33	67 520,00	1 173 614,33
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				331 469,56
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 505 083,89

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	284 798,75		284 798,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	516 600,21		516 600,21
014	Atténuations de produits	4 111,00		4 111,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	138 797,90	0,00	138 797,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 860,21	0,00	14 860,21
67	Charges spécifiques (9)	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	500,00	0,00	500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		107 500,00	107 500,00
Dépenses de fonctionnement – Total		959 968,07	107 500,00	1 067 468,07
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 067 468,07

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget principal de la commune 2024,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

CONTRE : Mme ROURE

13, D2024-17 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024-TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à 1.2343-2,

VU l'instruction budgétaire M 43,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget TRANSPORT SCOLAIRE de la commune, Monsieur LASSALLE Présente le Transport Scolaire 2024 pour la commune de QUEYRAC :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 899,13	0,00	15 613,80	15 613,80	15 613,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
Total des dépenses de gestion des services		22 399,13	0,00	21 313,80	21 313,80	21 313,80
66	Charges financières	791,57	0,00	482,92	482,92	482,92
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	62,32		84,82	84,82	84,82
Total des dépenses réelles d'exploitation		23 253,02	0,00	21 881,54	21 881,54	21 881,54
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	10 752,00		10 752,00	10 752,00	10 752,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 752,00		10 752,00	10 752,00	10 752,00
TOTAL		34 005,02	0,00	32 633,54	32 633,54	32 633,54
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						32 633,54

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	12 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL		14 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 18 133,54

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 32 633,54

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRESII
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 768,39	0,00	17 716,03	17 716,03	17 716,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		16 768,39	0,00	17 716,03	17 716,03	17 716,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 567,53	0,00	7 804,36	7 804,36	7 804,36
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 567,53	0,00	7 804,36	7 804,36	7 804,36
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		26 335,92	0,00	25 520,39	25 520,39	25 520,39
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL		28 335,92	0,00	27 520,39	27 520,39	27 520,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 27 520,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	10 752,00		10 752,00	10 752,00	10 752,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 752,00		10 752,00	10 752,00	10 752,00
TOTAL		10 752,00	0,00	10 752,00	10 752,00	10 752,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						16 768,39
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						27 520,39

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le budget Transport Scolaire de la commune 2024,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

CONTRE : Mme ROURE

14, D2024-18 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024-LOTISSEMENT DE LA PALUS

Rapporteur : Claude LASSALLE

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à 1.2343-2,

VU l'instruction budgétaire M 57,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget lotissement de la Palus de la commune,

Monsieur LASSALLE présente le budget Lotissement de la palus 2024,

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	34 796,54	31 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 796,54
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		34 796,54	34 796,54
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	95 838,81	50 332,05
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 506,76
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		95 838,81	95 838,81
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		130 635,35	130 635,35

LOTISSEMENT DE LA PALUS (M57) - COMMUNE DE QUEYRAC - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	26 296,54	0,00	26 296,54
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		8 500,00	8 500,00
108 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	26 296,54	8 500,00	34 796,54
			+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			34 796,54

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
00	Achats et variation des stocks		82,05	82,05
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	64 674,71	0,00	64 674,71
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	82,05	0,00	82,05
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		31 000,00	31 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		64 756,76	31 082,05	95 838,81
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				95 838,81

LOTISSEMENT DE LA PALUS (M57) - COMMUNE DE QUEYRAC - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		31 000,00	31 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	31 000,00	31 000,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				3 796,54
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				34 796,54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	41 750,00		41 750,00
71	Production stockée (ou déstockage)		8 500,00	8 500,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		82,05	82,05
Recettes de fonctionnement – Total		41 750,00	8 582,05	50 332,05
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				45 506,76
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				95 838,81

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **majorité des membres présents et représentés**,

ADOpte le budget Lotissement de la Palus de la commune 2024,

N'APPLIQUE PAS la fongibilité des crédits sur ce budget,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

CONTRE : Mme ROURE

15, D2024-19 SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA CAB : BORDURES ET CANIVEAUX

Rapporteur : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE demande l'autorisation du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la tranche 4 de la Convention d'Aménagement de Bourg pour la réfection des bordures et des caniveaux à hauteur de 33 620.00 € correspondant à 30 % de la dépense HT éligible, et avec la prise en compte du coefficient de solidarité départemental (CSD), sur un plafond de 100 000 euros de dépense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **Majorité des membres présents et représentés**,

AUTORISE Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention départementale pour les bordures et caniveaux.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses:

- 93 930.00 € HT

Recettes :

- Conseil départemental : 33 620.00 €
(30 % x 93 930 € + CSD 1.20)

CHARGE Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTIONS : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

16, D2024-20 SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA CAB : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE demande l'autorisation du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la tranche 4 de la Convention

d'aménagement de Bourg pour les travaux d'investissement sur routes de compétences communales, à hauteur de 10 500.00 € correspondant à 35 % du plafond de 25 000.00 € de la dépense HT éligible, et avec la prise en compte du coefficient de solidarité départemental (CSD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

AUTORISE Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention sur le Fond Départemental d'aide à la voirie communale.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses:

- 35 335.00 € HT

Recettes :

- Conseil départemental : 10 500.00 €
(35 % X 25 000.00 € + CSD 1.20)

ABSTENTIONS : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

Madame BEAUPIED signale un problème d'accessibilité rue du 19 mars 1962.

17, D2024-21 SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA CAB : AMENAGEMENT DE BOURG

Rapporteur : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE demande l'autorisation du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la tranche 4 de la Convention d'aménagement de Bourg pour les travaux de requalification de bourg, portant sur les trottoirs, cheminements piétonniers, requalification d'espace public et voirie communale, à hauteur de 25 620.00 € correspondant à 35 % du plafond de 61 000.00 € de la dépense HT éligible, et avec la prise en compte du coefficient de solidarité départemental (CSD).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

AUTORISE Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention départementale pour l'aménagement de bourg.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses:

- 68 085.00 € HT

Recettes :

- Conseil départemental : 25 620.00 €
(35 % X 61 000.00 € + CSD 1.20)

CHARGE Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération,

ABSTENTIONS : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

18, D2024-22 SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA CAB : AMENAGEMENT DE SECURITE

Rapporteur : Claude LASSALLE

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la Convention d'aménagement de Bourg pour les opérations de sécurisation routière par aménagement de plateaux surélevés, chicanes, écluses, coussins berlinois, à hauteur de 9 600.00 € correspondant à 40 % de la dépense HT éligible, et avec la prise en compte du coefficient de solidarité départemental (CSD).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés**,

AUTORISE Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la subvention départementale pour les aménagements de sécurité.

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses:

- 20 000.00 € HT

Recettes :

- *Conseil départemental :* 9 600.00 €
(40 %X 20 000.00 € + CSD 1.20)

CHARGE Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération,
Abstentions : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

Madame BEAUPIED demande quel sera l'Aménagement de sécurité prévu dans cette tranche de travaux.

Madame le maire répond que ce sera une double écluse.

19, D2024-23 CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC STATIONS-E POUR UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Rapporteur : Régis INDA

Monsieur INDA fait la présentation de l'installation de borne électrique devant la Mairie.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal pour que Madame le Maire puisse signer une convention avec stations-e pour l'installation des stations électriques multiservice devant la mairie.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

VALIDE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

Débat du Conseil Municipal sur l'implantation. M. INDA précise que cette dernière doit respecter l'accessibilité mais aussi prendre en compte le réseau électrique.

M. PATRAS rappelle que 74 places de parking ont été créées lors de l'aménagement de bourg.

M. INDA précise que l'opération sera gratuite pour la collectivité. Il précise que le contrat dure 12 ans.

20, D2024-24 CONVENTION CDG 33 SIGNALEMENT HARCELEMENT

Rapporteur : Dominique PATRAS

Monsieur PATRAS demande l'autorisation au Conseil Municipal pour que Madame le Maire puisse signer une convention avec le centre de gestion de la Gironde afin que la Mairie de Queyrac puisse adhérer au service de signalement des faits de harcèlement pour ses agents, tel que prévu par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

VALIDE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

Madame BEAUPIED demande le prix de ce service.

Madame ROURE s'interroge sur la différence avec la gendarmerie.

Madame le Maire rappelle que sur un cas précédent, la gendarmerie a été contactée.

Madame BEAUPIED précise que la gendarmerie mène des actions pénales, et rappelle la responsabilité de la Collectivité dans la protection de ses agents.

Madame ROURE pose la question de la gestion du harcèlement interne et de sa transmission sans passer par la voie hiérarchique.

21, D2024-25 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VALEYRAC POUR L'UTILISATION MUTUALISEE DE LA BOUILLE

Rapporteur : Dominique PATRAS

Monsieur PATRAS demande l'autorisation au Conseil Municipal pour que Madame le Maire puisse signer une convention avec la commune de Valeyrac pour pouvoir utiliser la bouille d'émulsion tractée afin de pouvoir intervenir sur la voirie communale de manière plus efficiente.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

VALIDE la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

Madame BEAUPIED demande s'il existe un tableau de programmation de voirie et s'il pourra être présenté. Réponse positive de Messieurs INDA et PATRAS.

22, COURRIERS

Madame le Maire fait lecture de la pétition des habitants du chemin de Sémian concernant les problèmes de sécurité routière récurrents sur cette voirie et leur demande d'installation d'un ralentisseur.

23, QUESTIONS DIVERSES

Sévérine BEAUPIED

Question 1

« Pourquoi les entreprises et commerces Queyracais ne sont plus référencés et promus à l'office du tourisme de Vendays-Montalivet ? »

Madame le Maire rappelle qu'elle a déjà répondu à cette question au conseil municipal du 28 juin 2023.

C'est la conséquence de la dissociation de l'office de tourisme de Vendays-Montalivet de celui de médoc atlantique depuis le 1^{er} janvier 2023, et à la suite de la réorganisation des fonctionnements des deux Office de Tourisme.

Question 2

« Pourriez-vous nous indiquer le montant du coût total de la dépollution de la gravière CATALA et nous fournir l'attestation validant cette dépollution ? »

Madame le Maire explique que la dépollution de la gravière de Lassus a été prévu par un arrêté préfectoral de 2007.

Une seconde étude et des travaux ont été réalisés en 2011, qui prévoit une surveillance sur 30 ans au travers d'études menées par le bureau d'étude mandatée par la commune, solution qui a été validée par les services préfectoraux par courrier en date du 22 juillet 2011.

Madame BEAUPIED demande communication de l'arrêté préfectoral et du courrier de la préfecture.

Question 3

« Je constate avec préoccupation que nos procès-verbaux ne rendent pas toujours compte fidèlement des débats qui ont lieu lors de nos séances. Des échanges importants sont parfois omis et cela nuit à la transparence de notre assemblée.

Ma question est directe : Pourquoi les délibérations du conseil municipal ne sont-elles pas correctement retranscrites dans les procès-verbaux ?

En tant que conseillère municipale d'opposition, j'estime qu'il est de notre devoir de garantir une documentation précise et complète de nos discussions. Comment comptez-vous remédier à cette situation ? »

Madame le maire rappelle que le point a été abordé lors du dernier conseil, et répond la même chose : Selon l'article 2121-15 du CGCT, le procès-verbal contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Concernant ce dernier point, Madame le Maire rappelle que chaque commune garde une marge de manœuvre concernant le degré de précision des échanges. La DGCL précise que la mention des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions invoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante.

Elle rappelle de nouveau que les propos de l'opposition, sont, le plus souvent, plus précisément reportés sur les comptes rendus que ceux des membres de la majorité, et précise que les Procès-Verbaux de la commune de Queyrac sont sûrement ceux qui rapportent le plus précisément les échanges comparés aux communes environnantes.

Ingrid NIEUWAALQuestion 1:

« Mme le Maire, la citation suivante vous va à ravir, entendez: " Quand j'ai tort, je me contredis juste pour avoir raison. " effectivement peu importe la gravité des doléances qui vous sont faites tant vous aimez répondre qu' " À Queyrac on a toujours fait comme ça ! " ou vous amusez-vous de vos réponses absurdes, comme en témoigne une plainte que vous avez reçue dernièrement d'une administrée, concernant la voirie communale vous affectant d'obligations légales réglementaires : maintien des voies publiques dans un état de viabilité normal, incluant: l'entretien, la sécurité et la mise en état des routes et des trottoirs... .

1) La sécurité des usagers est une priorité, vous devez veiller à ce que les routes soient sûres pour tous les citoyens sans quoi à défaut et au vu de l'Article L2213-1 du CGCT version en vigueur depuis le 29 décembre 2019 ; Modifié par LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 50, vous en serez tenus responsable ainsi que la mairie en s'exposant notamment à des réclamations de dommages et intérêts.

2) De plus, Madame le maire exerce la police de la circulation sur l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique à l'intérieur de l'agglomération...

Pour conclure, Madame le maire ne peut pas se dérober à ses obligations en matière de voirie communale : LA VOIRIE EST UNE DEPENSE OBLIGATOIRE!

Pourquoi tant de laxisme Madame le Maire, relisez-vous vos propos ou de qui vous moquez-vous? »

Madame Le maire fait remarquer à Mme Nieuwaal, de nouveau, le ton de votre question n'est pas sympathique, ce qui ne favorise pas la sérénité des débats, et qu'elle l'accuse de nouveau personnellement d'un manquement à un de ses devoirs, sans pour autant préciser ni le lieu ni les personnes concernées.

Depuis que les conditions météo sont plus clémentes, la commune a réengagé des travaux de réfection.

L'état des routes il est vrai est problématique, comme dans toutes les communes du Sud-ouest, comme le reporte les médias.

Question N°2 :

« Il est considéré comme une voie communale toute voie privée ouverte sur le domaine public, alors comment pouvez-vous déclarer qu'une Passe portant un numéro de voirie communale de Queyrac n'est pas classée dans le tableau de la voirie communale puisque ce dernier n'a jamais existé, à moins que vous m'en fournissiez la preuve aujourd'hui ? »

Madame le Maire rappelle que la commune de Queyrac bien évidemment dispose d'un tableau de voirie depuis le 10 février 1964.

Selon une jurisprudence constante, concernant les voies privées, la commune doit entretenir les portions de voies privées qu'elle a déjà entretenue depuis plusieurs années.

Madame NIEUWAAL demande si le tableau de voirie communale a été réactualisé depuis 1964. Réponse négative de Madame le Maire.

Question 3 :

« "On ne tombe pas plus bas que par terre" mais malheureusement c'est ce qui est arrivé à plusieurs personnes âgées venues consulter la " boîte à livres" à proximité de la mairie, pourriez-vous considérer sérieusement cette déclaration et remédier prochainement à la stabilisation de ses abords afin d'en garantir la sécurité des usagers ? »

Monsieur PATRAS répond que la Mairie n'a pas été informée que des personnes étaient tombées à cet endroit, qui se trouve sous les fenêtres du secrétariat.

Nous invitons les personnes concernées à se signaler en mairie.

Mesdames NIEUWAAL et Madame BEAUPIED précisent que depuis 2020, elles ne donnent pas de nom.

Myriame ROURE

« Pourquoi avoir clôturé le terrain jouxtant l'école ? »

L'entrée se situe à l'endroit actuel pour des raisons de sécurité routière et pour le plan Vigipirate.

La clôture a été installée pour donner suite à des signalements en mairie du danger que représente la dépose en voiture des enfants sur la route départementale.

De plus il y a aussi des questions d'hygiène, pour éviter les piqûres de tiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,
Véronique CHAMBAUD**

**La secrétaire de séance,
Cathy TRASSARD**